

L'Inquiétante recrudescence des faillites de PME et ETI

Dépassant le simple rattrapage post-Covid, la hausse des défaillances d'entreprises inquiète, observe **Le Figaro**. Depuis plusieurs mois, la Banque de France répète que la hausse des défaillances d'entreprises sur un an, à 61 081, n'est pas de nature à inquiéter. Même si les faillites dépassent la moyenne de 59 342 enregistrée entre 2010 et 2019, la tendance ne serait due qu'à une « stabilisation », après un simple rattrapage suite à la crise sanitaire et au soutien important de l'État. Un discours rassurant, qui omet néanmoins un point qui inquiète le milieu des affaires : la hausse significative des faillites de grosses PME et d'ETI. Alors qu'on comptait une moyenne de 330 défaillances annuelles dans la première catégorie entre 2010 et 2019, la Banque de France en dénombre 466 à fin juin 2024. Soit une hausse de 41,2 %. La tendance est plus marquée encore du côté des ETI, avec une hausse de 69,7 % par rapport à la moyenne recensée entre 2010 et 2019. De quoi alimenter les inquiétudes des administrateurs et mandataires judiciaires. « La dégradation conjoncturelle se ressent trimestre après trimestre », reconnaît Frédéric Coirier, coprésident du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti). Si les années 2022 et 2023 ont été favorables pour les ETI, l'année 2024 a marqué le début d'une dégradation de la situation, plus marquée encore ce dernier trimestre. La moitié des ETI estiment ainsi que leur rentabilité d'exploitation s'est dégradée en un an, selon le dernier baromètre Palatine-Meti. En conséquence, 56 % des dirigeants interrogés font état d'une baisse de confiance dans les perspectives de leur entreprise, contre seulement 36 % en mars dernier. (Le Figaro, p.25)